

**CONSEIL MUNICIPAL****Du 11 Avril 2022 à 18 Heures 45**

L'an deux mil vingt et un le 11 Avril, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé de SAINT-SEINE.

Présents : Christel CHAUTEMPS, Brigitte PORCHEROT, Danielle SERRAVALLE, Michel FOIN, Charles FUCHEY, Richard DELAUME, Hervé de SAINT-SEINE.

Procurations : Sarah BOCKEL a donné procuration à Brigitte PORCHEROT, Victorien FRISON a donné procuration à Danièle SERRAVALLE, Maxime RESSOUCHE a donné procuration à Christel CHAUTEMPS

Excusés : Cécile BLEIN, Xavier PARIAT

Secrétaire de séance : Richard DELAUME

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 délibération :

- Extension éclairage public pour le lotissement Les Tranchées-Passation de commande

Contre :	Abstention :	Pour : 10
----------	--------------	-----------

Est proposé au vote la validation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2022.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre :	Abstention :	Pour : 10
----------	--------------	-----------

➤ **2022-025 – Finances – Budget Général - Vote du budget primitif 2022**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	853 759,58 €	276 200,00 €
Recettes	956 140,12 €	276 200,00 €

Autorise le maire à prendre des décisions pour procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre :	Abstention :	Pour : 10
----------	--------------	-----------

➤ **2022-026 – Finances – Budget EAUASS - Vote du budget primitif 2022**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	388 439,00 €	296 630,74 €
Recettes	388 580,72 €	296 630,74 €

Compte-tenu des déficits d'investissement récurrents et des recettes de fonctionnement insuffisantes pour y pallier, la délibération n°2022-022 ne sera pas suivie d'effet. Il était prévu de reverser les 13 taxes de raccordement "EAUASS" du lotissement pour un montant de 57 130,71 € sur le budget général ; ces travaux de raccordement ayant été financés par le budget général les années précédentes.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre :	Abstention :	Pour : 10
----------	--------------	-----------

➤ **2022-027 – Finances - Budget Lotissement Les Tranchées - Vote du budget primitif 2022**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	90 005,00 €	0,00 €
Recettes	90 276,45 €	0,00 €

Autorise le maire à prendre des décisions pour procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre :	Abstention :	Pour : 10
----------	--------------	-----------

➤ **2022-028 – Finances – Budget Général – Créances admissions en non-valeur**

Suite à la présentation, par la trésorerie de FONTAINE-FRANCAISE, d'un état concernant des créances admises en non-valeur, pour un montant de 564 €, il convient de prendre une délibération afin de prévoir au budget 2022 ces créances sur l'article budgétaire 6541.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre :	Abstention :	Pour : 10
----------	--------------	-----------

➤ **2022-029 – RH – Contrats saisonniers – Saison touristique 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir des contrats saisonniers à durée déterminée pour du personnel saisonnier chargé d'accueillir, de faire visiter les grottes et pouvant être également affecté à d'autres tâches en cas de fermeture de celles-ci, pour la saison 2022.

Le volume nécessaire est estimé approximativement à **3 000 heures**, pour la saison 2022.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre :	Abstention :	Pour : 10
----------	--------------	-----------

➤ **2022-030-Extension éclairage Public pour le Lotissement Les Tranchées-Passation de commande**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'extensions du réseau électrique du lotissement « Les Tranchées » doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à **10 299,87 €** et la contribution de la commune est évaluée à **7 211,03 €**.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (réseau électrique) / relevant de la compétence éclairage public en vue de la transition énergétique de ce patrimoine, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

- de passer la commande au SICECO pour la réalisation des travaux d'extensions du réseau électrique du « Lotissement Les Tranchées » et d'accepter de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO,
- et
- demande l'autorisation du Conseil Municipal à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution pour un montant maximum de **8 500 €**.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre :	Abstention :	Pour : 10
----------	--------------	-----------

➤ **Informations et questions diverses :**

- **Aménagement de la place de Verdun :**

La formation valorisation paysagère du CNFPT qui se déroule sur Bèze a élaboré 3 projets d'aménagement de la place de Verdun :

Projet 1 : « massif romantique » : rosiers/graminées/vivaces

Projet 2 : « projet du moine » : potager/aromatiques/vignes/plantes médicinales

Projet 3 : « coin tranquille » : espace détente

Le conseil serait sur un entre-deux entre le projet 1 et le 3 : mettre les bancs du projet 3 en gardant les massifs du projet 1 tout en conservant la fontaine.

- **Aire de jeux au parc de la source :**

Un « city stade » coûte environ 80 000 €. La balançoire est à changer rapidement et toute l'aire de jeux (depuis les places de parking jusqu'aux jeux) est en étude de réaménagement.

- **Pizzeria :** un compromis de vente du fonds a été signé. Un bail est à réaliser.

- **Places de parking place de Verdun :**

La refonte et la matérialisation des places de parking sont envisagées (agrandissement, places réservées aux handicapés et voitures électriques...).

- **Poubelle à l'entrée du village :**

Est-il possible d'installer une poubelle à l'entrée de Bèze par la route de Mirebeau sur l'aire de stationnement devant la source de la Genvoise ?

– L'aire se trouve en dehors du village et est sous la compétence du département.

- **Événements de l'été (non exhaustifs) :**

Le 17 et 18 juin : festival de musique organisé par l'association des « jeunes de Bèze »

Le 2/07 : concert

Le 13/07 : feu d'artifice

Le 4/09 : Vide grenier

Fin de séance à 22 h 04

Le Maire,



Hervé de SAINT-SEINE

